

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2024

à 18h30, à SAINT-AULAYE

Compte Rendu

L'an deux mil vingt-quatre, le seize janvier.

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yannick LAGRENAUDIE, Maire de Saint Aulaye-Puymangou.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2024.

PRESENTS : M. LAGRENAUDIE, M. EYMARD, M. DENOST, Mme BACQUEY, M. VARIN, M. JAULIN, Mme HUGUES, Mr RAPEAU, M. CONESA, Mme GARCIA, M. DESSAIGNE, Mme DUCHÊNE, M. JOSSIEN.

ABSENTS :

Mme GRANGE donne procuration à M. DENOST

Mme WOLF donne procuration à M. DESSAIGNE

Mme FERNANDES donne procuration à Mme BACQUEY

Mme ROUQUETTE donne procuration à M. EYMARD

Mme CAILLAT donne procuration à Mme HUGUES

Monsieur le Maire désigne un secrétaire de séance : Mme HUGUES.

Monsieur le Maire procède au vote du compte-rendu de la dernière séance, qui est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance M. Le Maire propose de rajouter 3 points :

- Adhésion et transfert de compétence au SMDE24 de la commune d'Alles sur Dordogne
- Dons
- Décision modificative budget lotissement La Vallade (stock)

1 – Budget principal 2024 : dépenses d'investissement avant le vote du budget :

Monsieur Le Maire rappelle que préalablement au vote des budgets 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses en investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets de 2023, ci-dessous énumérés :

Soit pour le budget principal dans la limite de 346 482.58 € soit 25% de 1 385 930.34 €, pour le détail suivant :

- Travaux de Bâtiment : 60 000.00 € (Chapitre 21)
- Matériel divers : 40 000.00 € (Chapitre 21)
- Aménagement Urbain : 10 000.00 € (Chapitre 21)

- Château-Mairie : 30 000.00 € (Chapitre 21)

Soit un total de 140 000.00 € (inférieur au plafond autorisé)

Soit pour le budget assainissement dans la limite de 72 386.36 € soit 25% de 289 545.44 €, pour le détail suivant :

- Extension de Réseaux : 50 000.00 € (Chapitre 23), (inférieur au plafond autorisé)

Soit 0€ pour les autres budgets (Locations Communales, Cinéma, Lotissement La Vallade, Centrale Hydro-électrique).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à liquider les dépenses en investissement avant vote du budget dans la limite des montants ci-dessus énoncés.

2 – Motion de soutien concernant le nouveau projet d'aménagement global du secteur de Beynac:

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur le soutien du nouveau projet d'aménagement global du secteur de Beynac, proposé par le Conseil Départemental.

Il fait lecture de la lettre de l'Union des Maires.

Le département a proposé un autre projet concernant la mise en place de déplacements « doux » (bus, voies vertes, passage pédestre), l'environnement (plantation de 27000 arbres- restauration des couanes...) et la sécurisation (interdiction de circulation des + de 3.5tonnes et suppression des risques de croisement de véhicules de tourisme à fort gabarit dans le bourg de Beynac...) et tout ceci en utilisant les ouvrages déjà réalisés durant les précédents travaux.

Un débat s'engage entre les élus qui reconnaissent qu'étant donné le montant considérable de dépenses pour les travaux déjà réalisés, il convient d'utiliser à bon escient ce qui a déjà été fait, afin de ne pas continuer le gaspillage d'argent public.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de son soutien au nouveau projet tel qu'énoncé avec :

16 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

POINT RAJOUTÉ

3 – Adhésion et transfert de compétence au SMDE24 de la commune d'Alles sur Dordogne :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de se positionner sur la décision à prendre concernant l'adhésion et le transfert de compétence au SMDE24 de la commune d'Alles sur Dordogne.

Il précise qu'en tant qu'adhérente au SMDE24 la commune doit donner son accord à cette décision, il rappelle que le SMDE24 a accepté cette proposition le 8/12/2023 par délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'adhésion et le transfert de compétence de la commune d'Alles sur Dordogne.

4- Dons :

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter les dons des participants au repas des aînés pour un total de 450€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte l'encaissement des dons.

5- Décision modificative budget lotissement La Vallade :

Afin de pouvoir faire les écritures de stocks sur ce budget Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative telle que présentée ci-dessous, il précise que la DM ainsi que les écritures sont fournies par la trésorerie :

Article	Désignation	Dépenses augmentation	Recettes augmentation
71355-042	Variation stocks terrains aménagés	+ 215 608.99	+ 247 541.01
3355-040	Stock de terrains aménagés	+ 247 541.01	+ 215 608.99

Une précision est faite sur les articles comptables.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la décision modificative telle que présentée.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mes nouveaux voisins : retour sur le reportage de France 2 qui a eu lieu quelques jours plus tôt dans notre commune, retours positifs du département, du député....

Monsieur Le Maire précise que même s'il n'y a pas beaucoup de terrain à vendre sur notre territoire, le reportage a donné une image positive de la commune.

Monsieur Le Maire rappelle les difficultés rencontrées avec les services de l'urbanisme pour l'instruction des dossiers de permis de construire, et relance la discussion sur la possibilité de faire instruire les dossiers de Saint Aulaye par la CCIVS (Communauté de Communes Isle Vern Salembre).

Monsieur Le Maire remercie le conseil pour sa participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 12 février à 18h00.